

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2018

RESPECT DE L'ÉTAT DE DROIT DANS L'UNION EUROPÉENNE - (N° 1300)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL42

présenté par

Mme Dubost, rapporteure et M. Bru, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

À l'alinéa 29, avant le mot :

« violations »,

insérer les mots :

« menaces de violation et les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.